

Le revenu de solidarité active fin mars 2022

AVERTISSEMENT

À titre exceptionnel, deux numéros du RSA conjoncture paraissent en 2022. Dans ce numéro, sont présentés les résultats observés sur le dernier trimestre 2021 et ceux estimés pour le premier trimestre 2022. La prochaine publication aura lieu en janvier 2023. Elle portera sur les évolutions du deuxième et du troisième trimestre 2022.

n° 37

Juillet
2022

Fin mars 2022, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,87 million de foyers, soit un niveau comparable à celui observé avant la situation de crise sanitaire. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à près de 2,78 milliards d'euros au premier trimestre 2022, poursuivant la diminution amorcée à la fin de l'année 2020.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures règlementaires, les montants versés au titre des droits de janvier, février et mars 2022, ainsi que le nombre de bénéficiaires concernés (données statistiques) seraient orientés à la baisse sur le dernier trimestre (respectivement - 2 % et - 1,8 % fin mars 2022). Ces évolutions confirment les tendances observées depuis fin 2020, reflétant la reprise de l'activité économique.

La situation de mars 2022

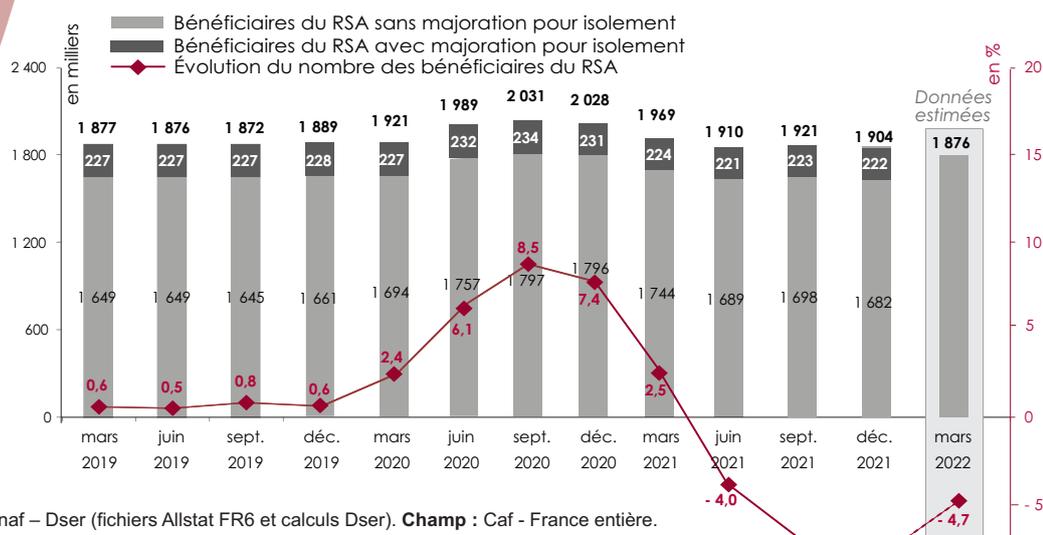
Fin mars 2022, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,87 million de foyers, correspondant à une décroissance de 4,7 % par rapport à mars 2021 (graphique 1). Les effectifs sont en recul depuis le début de l'année 2021, retrouvant un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire. Parallèlement, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à près de 2,78 milliards d'euros au premier trimestre 2022 (données comptables), en baisse depuis fin 2020.

Les données définitives du second semestre 2021

Selon les données définitives de septembre 2021, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,921 millions de foyers. Dans la publication précédente (n° 36), le nombre de bénéficiaires était estimé à près de 1,915 millions pour ce même mois soit une légère sous-estimation.

Selon les données définitives de décembre 2021, les Caf ont versé le RSA à 1,904 millions de foyers, pour un montant moyen de 505 euros par mois. Les effectifs connaissent une baisse de 6,1 % entre décembre 2020 et décembre 2021. Cette tendance concerne aussi bien les foyers bénéficiant d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître et que ceux ne percevant pas de majoration (respectivement en recul de 4,1 % et de 6,4 % en un an).

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives

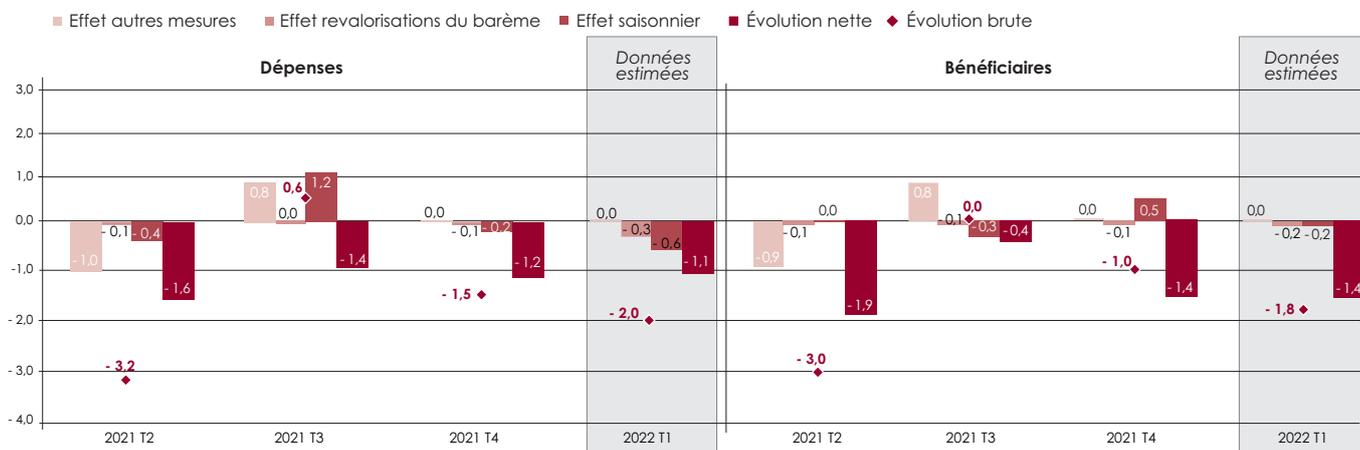


Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

D'après les données brutes estimées, les dépenses de RSA versées au titre du 1^{er} trimestre 2022 et le nombre de bénéficiaires connaîtraient une baisse significative (respectivement 2 % et 1,8 % par rapport au trimestre précédent, graphique 2). Ces évolutions combinent plusieurs types d'effets (effets saisonniers, revalorisations des barèmes, autres mesures, volume ou conjoncture socio-économique). Le premier correspond aux répercussions sur la dynamique du RSA des fluctuations saisonnières de l'emploi, du chômage et des salaires. Comme habituellement observé sur le 1^{er} trimestre de chaque année, l'effet saisonnier estimé pour le 1^{er} trimestre 2022 serait modéré. Il s'élèverait à - 0,6 % pour les dépenses et - 0,2 % pour les bénéficiaires.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires(*) du RSA (en %)

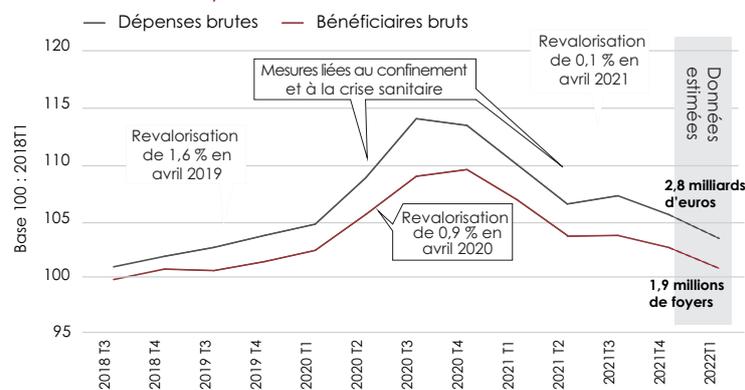


Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). **Champ :** Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Dans cette publication, l'impact de la prolongation des droits à l'assurance chômage a été révisé sur toute la période à la suite des remontées définitives des données du 3^e trimestre 2021, conduisant ainsi à un recalibrage de l'effet mesure. En conséquence, la correction saisonnière a également été actualisée avec les données observées jusqu'à fin 2021.

Les variations du barème (revalorisation du montant forfaitaire et de la base mensuelle de calcul des allocations familiales - Bmaf, au 1^{er} avril de chaque année) se répercutent également sur la dynamique trimestrielle de cette prestation. Entre le dernier trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, l'effet des barèmes serait négatif (respectivement - 0,3 % pour les dépenses et - 0,2 % pour les bénéficiaires). Il correspondrait exclusivement à la reprise de l'inflation, la revalorisation du montant forfaitaire du mois d'avril 2021 (+ 0,1 %) n'ayant plus d'impact (encadré).

La troisième composante de l'évolution trimestrielle traduit l'effet des mesures réglementaires impactant la prestation. S'agissant du 1^{er} trimestre 2022, cet effet est neutre car aucune mesure réglementaire n'a impacté la prestation. Nettes des variations saisonnières et des revalorisations de barème, les dépenses et le nombre de bénéficiaires en volume connaîtraient une baisse marquée (respectivement - 1,1 % et - 1,4 %) en lien avec la reprise économique et le dynamisme du marché du travail. S'agissant des évolutions du 4^e trimestre de l'année 2021, les dépenses de RSA et le nombre de bénéficiaires ont sensiblement diminué (respectivement de 1,2 % et 1,4 %), principalement tirées par des effets volume négatifs en lien avec l'amélioration de la situation économique.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA chaque trimestre (données brutes, en base 100 : 2018 T1)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). **Champ :** Caf - France entière. (*) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions de longue période

Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires du RSA sur les trois dernières années peuvent s'analyser à travers trois périodes (graphique 3). Entre le 3^e trimestre 2018 et le 1^{er} trimestre 2020, les dépenses trimestrielles progressent de 3,7 % en moyenne, sous l'effet notamment des revalorisations des barèmes.

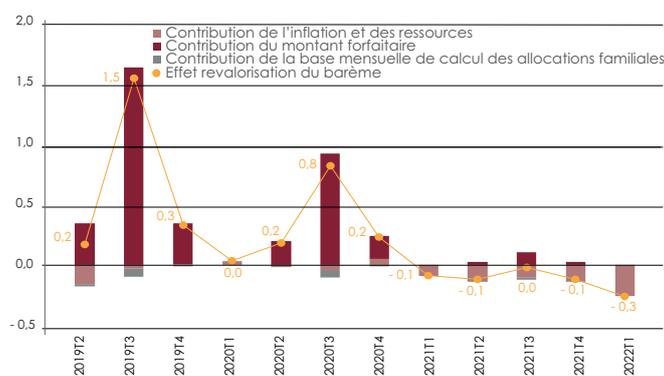
Le nombre de bénéficiaires croît, quant à lui, plus modérément sur cette période (impact plus limité des revalorisations sur les effectifs). La deuxième période couvre l'année 2020 qui a été marquée par une hausse significative du nombre de bénéficiaires (+ 7,6 %) et des masses financières (+ 5,6 %) versées au titre du RSA. Cette évolution nette très positive est à relier à la crise économique et sanitaire en cours à cette période. Enfin, en 2021, la tendance s'inverse : bénéficiaires et dépenses diminuent respectivement de 2,2 % et 2,6 % du fait notamment de la mesure de prolongement de droits à l'assurance chômage mais aussi de la reprise de l'activité générant de moindres entrées dans la prestation.

ZOOM SUR L'EFFET BARÈME

Chaque année, le barème du RSA (montant forfaitaire et montant des prestations familiales incluses dans la base ressource) est revalorisé au 1^{er} avril, selon l'inflation de l'année précédente. L'impact d'une revalorisation est visible dans sa totalité 6 mois après la date de son entrée en vigueur, du fait de l'application de la réglementation sur les « effets figés » (montée en charge progressive). Par ailleurs, la formule de calcul de la prestation conduit à ce qu'une augmentation de 1 % du montant forfaitaire génère une hausse de 1,4 % des dépenses. À l'inverse, une augmentation de 1 % de la Bmaf engendre une baisse des dépenses de 0,3 %. Pour l'analyse conjoncturelle, l'effet du barème du RSA correspond aux impacts des évolutions du montant forfaitaire et de la Bmaf en euros constants (c'est-à-dire corrigées de l'évolution des prix hors tabac observée chaque trimestre), ainsi que de la progression des ressources des foyers concernés. Il est donc fonction des revalorisations nominales des deux barèmes susmentionnés, de l'inflation sur le trimestre étudié et de l'évolution des revenus des allocataires, dynamique sur la période récente à la suite de la double revalorisation du Smic en 2022.

En cas de ralentissement de l'inflation, la contribution de l'inflation à l'effet barème devient positive, la revalorisation de la prestation (calée sur l'inflation de l'année précédente) étant plus importante que celle des prix sur le trimestre d'intérêt. En cas de reprise de l'inflation, l'effet inverse se produit, la contribution de l'inflation est négative, la revalorisation de la prestation étant inférieure à celle des prix sur le trimestre étudié. C'est ce deuxième cas de figure qui explique la contribution négative de l'effet barème sur la période récente. Ainsi au 1^{er} trimestre 2022, l'intégralité de l'effet barème négatif de 0,3 % est liée à l'accélération de l'inflation.

Graphique - Décomposition de l'effet barème des dépenses du RSA



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs DSER). **Champ :** Caf - France entière.